

La canicule et nous ...

Le «**plan canicule**», destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, est actif depuis le 1^{er} juin 2017.

La Commune établit, chaque année, un **recensement des personnes âgées et handicapées en situation d'isolement, qui seraient les plus exposées et les plus vulnérables**. Dans ce cadre, elle tient une liste nominative de ces personnes. Ce fichier permet, en cas de déclenchement de l'alerte liée à un épisode climatique extrême ou à des situations exceptionnelles, l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux au domicile des personnes concernées. Si vous souhaitez être inscrit(e) dans ce fichier confidentiel, vous avez la possibilité de **contacter la Mairie au 02.54.80.62.35**.

La plateforme téléphonique « **canicule info service** » vient d'ouvrir. Elle est accessible au **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au samedi de 8 h. à 20 h. Renseignements et brochures disponibles en mairie.

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, appelez le 15.

BON A SAVOIR : A partir de 60 ans ou en situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il vous suffit de contacter la mairie ou le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

ATTENTION : Vous êtes particulièrement concerné si vous êtes enceinte, si vous avez un bébé, si vous êtes une personne âgée, si vous prenez des médicaments. Vous pouvez demander conseil à votre médecin ou pharmacien.

IMPORTANT : Je donne et je prends des nouvelles de mes proches, famille, amis, voisins.

La canicule, c'est quoi ?

Il y a danger pour la santé lorsque : Il fait très chaud. La température ne descend pas, ou très peu la nuit. Cela dure 3 jours ou plus.

Canicule : les 3 niveaux d'alerte



- Niveau 3** (rouge) : Mobilisation maximale. Canicule extrême : épisodes sur le 1^{er} trimestre de la ripaille des services de gestion des situations d'urgence (transports, amis, médecin...)
- Niveau 2** (orange) : Action. Risque de canicule : accompagnement des personnes les plus vulnérables (personnes âgées, handicapées, personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes à mobilité réduite...)
- Niveau 1** (jaune) : Veille saisonnière. La veille caniculaire est active du 1^{er} juin au 31 août (lorsqu'il y a des messages de recommandations).

Source : <http://www.mps.sante.fr/>

www.la-ville-aux-clercs.fr

Le site internet de la mairie a fait peau neuve.

Plus recentré sur la vie locale il s'étoffera encore dans les semaines à venir. Vous pouvez participer à son développement en suggérant des rubriques ou des articles. Son administration et la gestion sont entièrement réalisées par l'équipe municipale mais ce sont bien les remontées de nos habitants qui feront de ce site le reflet de notre village.

A vos mails.....



La Ville-aux-Clercs en Fête !

Samedi 19 Août

BROCANTE, à partir de 7h00

EXPOSITION Voitures Anciennes

REPAS CHAMPÊTRE, le midi

Concours de Vélos Fleuris à partir de 14h30

MOULES-FRITES, le soir

FEU D'ARTIFICE et Retraite aux Flambeaux à 22h30 avec la Banda

SOIRÉE DANSAnte à partir de 23h00

avec la participation de la **BANDA JEAN**

Renseignements au :

06.62.48.86.59 ou 06.14.06.61.16



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Boire environ 1,5L d'eau par jour

MOILLER SON CORPS ET SE VENTILER

Passer du temps dans un endroit frais

Manger en quantité suffisante



Donner des nouvelles à ses proches



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr



LEGENDE

Revetements

- Entrée Rue du Perche en enrobé rouge
- Voie en enrobé
- Voie secondaire, plateau et entrée charretière en béton balayé
- Engazonnement et plantations (vivaces, graminées...)

Espaces verts

- Arbre d'alignement
- Bosquet



